COMMUNIQUÉ

LA DIRECTION DÉCIDE SEULE, CONVOQUE, ET APPELLE ÇA DU DIALOGUE

Ce soir, le directeur général de France Messagerie, accompagné de la DRH, a appelé les délégués syndicaux de Bobigny. Il se dit prêt à suspendre la procédure pour ouvrir des discussions, et annonce une réunion pour demain.

UNE TRÊVE ÉTAIT PROPOSÉE

En responsabilité, les délégués syndicaux de Bobigny avaient proposé de geler toute action : une trêve jusqu'au 30 novembre, le temps de s'entendre sur un accord de méthode.

> **Cet accord de méthode, écrit, tenait en deux engagements :**
> **– l'arrêt de la procédure pendant deux mois ;**
> **– une expertise, telle qu'elle aurait été menée par le comité social et économique central : un cabinet choisi par les représentants du personnel, de vrais chiffres, l'accès à toutes les pièces et à tous les sites. Et non une étude orientée comme la dernière.**

LA RÉPONSE DE LA DIRECTION : DES CONVOCATIONS

Les délégués ont demandé quelques minutes pour se concerter. Avant même la fin des discussions sur les modalités, les buts et les participants de cette réunion, la direction avait déjà envoyé les convocations.

Elle demande un avis, et n'attend pas la réponse. Elle propose une discussion, et en fixe seule la date, l'heure, la forme et les participants. Elle prévient déjà que le temps sera compté.

Hier, elle réfléchissait à un gel. Ce soir, elle parle de suspension : sans durée, sans écrit, sans garantie. Les mots changent, le plan reste.

LA DIRECTION A FAIT TOMBER LA TRÊVE

La trêve ne tient plus. La direction en porte seule la responsabilité.

Les délégués syndicaux de Bobigny ne seront pas présents à ce simulacre.

Négocier, oui. Avec nos délégations.

Paris, le 19 novembre 2026

La section Messageries du SGLCE · Le Bureau parisien de l'UFICT-CGT